

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 janvier 2017

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etait EXCUSEE: Mme FLANEAU Emilie

Mme BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2016

Monsieur le Maire demande à ce que 3 points soient ajoutés à l'ordre du jour, ils sont acceptés à l'unanimité :

- Recrutement pour centre de loisirs février 2017
- Demande de M. PREVOT pour son fils scolarisé en classe CLIS : Subvention pour classe de mer
- Indemnités de portage de repas

1. Reprise délibération tarifs salle de loisirs 2017

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire par soucis de gestion de la facturation de la salle de loisirs de reprendre la délibération du 14 décembre 2016 en y indiquant le tarif des facturations de la vaisselle cassée.

Libellé	1 jour	2 jours	Jour supp.
Petite salle	59.90 €	70 €	10.90 €
Grande salle	139.70 €	170.85 €	31.75 €
Les deux salles	171.85 €	219.10 €	45.75 €
Cuisine	72.85 €	83.85 €	9.85 €

Participation aux charges d'entretien (Par placard ouvert)	10.65 €
Participation forfaitaire aux charges d'entretien en cas de demande de non ouverture de placard	15 €

Vin d'honneur* Réunion*	128.90 €
----------------------------	----------

Sonorisation	19.10 €.
Location du vidéoprojecteur	20.60 €.
Nettoyage du four	25.90€.
KW consommé	0.17 €.
Acompte réservation	40 €.
Cauton salle	240 €.
Cauton salle si location vidéoprojecteur	300 €.

** Location pour un laps de temps court sans repas (pour un vin d'honneur ou pour une réunion): soit de 8h le matin jusqu'à 17 - 18 h le soir maximum, ou réunion en soirée avec retour des clefs à la fin de celle-ci.*

Rappel: A l'issue d'une sépulture, la salle est mise à disposition gratuitement pour les familles qui souhaitent organiser un café ou chocolat (uniquement réservé pour les personnes résidant sur la commune ou parties en maison de retraite après avoir résidé sur celle-ci et sous réserve que la salle ne soit pas déjà réservée).

Réduction de 50 % pour les habitants de la commune de CHARCHIGNE et pour la fromagerie dans le cadre professionnel.

Location gratuite pour les associations communales mais participation aux frais d'électricité

Remplacement vaisselle cassée ou égarée

Assiettes plates	5€
Assiettes creuse	5€
Assiettes dessert	5€
Verres	3€
Tasses	3€
Soucoupes	3€
Couvert	1€
Chaise	25€
Table	200€
Torchons (associations)	5 €
Seau	10 €
Lave-pont	10 €
Poubelle	10 €
Pot Balayette	5 €
Balai	10 €
Tête de loup	10 €
Couteau à pain	20 €
Pince de service	10 €

Cuillère en bois	2 €
Casserole	20 €
Tire bouchon	10 €
Porte Manteau	3 €
Faitout	65 €
Planche à découper	30 €
Plat inox	10 €
Corbeille à pain	3 €
Ramequin	1 €
Carafe en verre	3 €
Louche / écumoire	8 €
Plateau	10 €
Pot à Café Inox	30 €
Corbeille à pain	1 €
Percolateur	150 €

2. Droit de préférence

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître GUIBERT un avis concernant une vente d'une parcelle de terrain en nature d'étang et de bois pour laquelle la Mairie peut exercer son droit de préférence.

La parcelle concernée se situe sur la commune de Charchigné (ZC 27) et par extension sur celle de Chevaigné (ZI 33). La surface de terrain sur la commune est de 1ha, 97a, 40ca. Le prix de vente est fixé à 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- ✚ Ne pas exercer son droit de préférence sur cette vente
- ✚ Charger M. le Maire d'en informer Maître GUIBERT

3. Ressources Humaines

3-1 Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs des agents communaux au 1^{er} janvier 2017 aux membres du Conseil Municipal. Celui a été modifié du fait de la création de deux emplois et du reclassement des agents de la catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- ✚ Valider le tableau des effectifs tel que présenté par Monsieur le Maire
- ✚ D'annexer ce tableau dans le registre des délibérations.

3-2 Recrutement d'un agent pour les vacances de février 2017 au centre de loisirs.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme MARTEL responsable de la commission scolaire et jeunesse, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De créer un emploi accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, du 9 février au 24 février 2017 à raison de 35h hebdomadaires
- ✚ D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales , chapitre 012.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

4. Convention avec l'association Synergies

Monsieur SOULARD Alain, responsable de la commission Affaires Urbaines, indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un partenariat avec l'association Synergies dans le cadre de l'audit énergétique actuellement mené dans le cadre de la rénovation de la salle de loisirs. L'association SYNERGIE, organisme indépendant, est spécialisée dans les économies d'énergie et a vocation d'accompagner les collectivités en tant que maîtrise d'œuvre et les particuliers dans la mise en place de projets de ce type.

Concernant le projet de rénovation de la salle de loisirs cet accompagnement se traduira par 4 jours de travail pour une contribution de 1 680 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

✚ D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association SYNERGIES pour l'accompagnement de la commune dans le cadre de la rénovation de la salle de loisirs.

✚ De valider la contribution de 1 680 € TTC au profit de cette même association

5. Compte rendu des commissions et décisions

Commission affaires urbaines :

- Rénovation salle de loisirs

M. SOULARD fait part aux membres du conseil municipal des premières préconisations du technicien de l'association SYNERGIES :

- * suppression des fenêtres dans les WC créant des ponts thermiques,
- * fermeture des hublots au-dessus des fenêtres de la grande salle,
- * installation d'une chaudière à granulés de bois couplée sur une VMC double flux,
- * système de panneaux rayonnants au plafond.

Les élus indiquent également à M. SOULARD d'intégrer aux travaux l'installation d'une prise pour l'installation d'un sèche mains électrique dans les sanitaires WC ainsi que la reprise du carrelage et du parquet à certains endroits de la salle.

- Construction de deux pavillons T4

M. SOULARD présente deux devis d'assurance dommages ouvrages dans le cadre de la construction de deux pavillons au sein du lotissement du vallon doré. Le premier de la société KERJAM pour un montant de 3 900€ et le second de la Sté Pilliot pour un montant de 6 354 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas souscrire à cette assurance (non obligatoire) dans le cadre de ce projet étant donné le coût élevé.

- Validation Agenda programmé d'accessibilité (AD AP)

M. SOULARD informe le conseil municipal de la validation du projet d'AD AP proposé par la Mairie aux services de l'état.

La commune peut donc commencer son échéancier 2017-2020 concernant la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) communaux.

- Aménagement rue des pas (rue de l'école)

Il est présenté un devis de la société CHAPRON concernant la réalisation de deux dos d'ânes aux abords de l'école publique communale ayant pour but de faire ralentir les véhicules empruntant cette voie et ainsi sécuriser les lieux.

Le devis de l'entreprise s'élève à 1 740 € TTC. Pour mémoire, la solution de l'installation de coussins berlinois évoquée il y a quelques mois mobilisait un budget d'environ 4 000 €. Le conseil Municipal valide le devis de la société CHAPRON. Ces travaux seront réalisés en même temps que la réfection des trottoirs.

- VMC Mairie : la VMC de la Mairie est hors service. Les membres du conseil municipal décident de procéder à son remplacement pour un montant de 502.10 € TTC. L'employé communal procédera à son installation.

Commission logement :

Mme BOUSSELET, la responsable de la commission, indique que la Mairie a reçu 3 demandes de locataires concernant le remplacement de leur baignoire en douche pour des raisons de santé ou/et sécurité (3 et 7 rue du parc, 3 rue des cytises). Le conseil municipal émet un avis favorable et décide de réaliser différents devis auprès de professionnels du secteur. Il est convenu de fixer une limite annuelle pour ce type de travaux au sein du parc locatif et de se limiter à 3 installations de douches pour cette année.

Au 1, rue du vallon doré, les locataires ont acheté une cuisine aménagée. Il s'avère qu'il faille prévoir davantage de faïence. Il est décidé de laisser à la charge des locataires l'achat de cette faïence supplémentaire. Le conseil municipal décide qu'elle soit posée par l'employé communal.

Commission cimetière :

M. SALLARD Claude, responsable de la commission, indique qu'il ne reste plus qu'un carré de 4 cavurnes disponibles à la vente au sein de l'espace cinéraire.

En prévision du budget 2017, il est donc décidé de faire chiffrer une extension de l'espace cavurnes auprès d'une entreprise spécialisée. Il est demandé de faire un chiffrage 4 et 12 cavurnes.

6. Autorisation de lancement de la procédure de vidange des lagunes sud

Monsieur le Maire indique que le projet de vidange des lagunes sud (situées à coté de l'atelier) pourrait être entrepris en ce début d'année et demande l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mr Le Maire :

✚ à lancer la procédure de vidange de lagunes (autorisations auprès des différents organismes, subventions etc)

✚ à signer tous les documents correspondants

7. Location de champ ZM 31

Madame Sylvie MARTEL est invitée à sortir de la salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MARTEL Bernard a adressé un courrier demandant si la commune pouvait lui mettre comme chaque année en location le champ communal, situé rue de la bruyère (ZM 31) pour la pâture de ses chevaux, moyennant un tarif de location pour l'année de 110 €. Il est toutefois précisé qu'il s'engage à laisser le terrain si la commune venait à en avoir besoin.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur MARTEL Bernard à louer le terrain rue de la bruyère pour un montant de 110€ pour l'année 2017
- Demande que Monsieur Martel Bernard s'engage à laisser le terrain sous huit jours dès lors que la commune souhaitera le récupérer quel qu'en soit la raison.
- D'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant

Madame Sylvie MARTEL regagne la salle du Conseil Municipal

8. Demande de M./Mme PREVOT : Subvention classe de mer pour son fils qui est en classe CLIS.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de la part de M et Mme PREVOT une demande d'aide concernant le financement d'un séjour en classe de mer organisé par l'école Pierre et Marie Curie de Mayenne dans laquelle leur fils Léo est scolarisé en classe CLIS.

Cette demande est motivée par le fait que la Mairie de Mayenne n'aide pas financièrement les enfants des familles hors commune dans leurs écoles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

-  De verser une participation financière de 100 € à la famille PREVOT en tant qu'aide au financement de la classe mer susvisée.
-  De préciser que cette aide est accordée car la commune de Charchigné n'est pas en mesure de proposer ce type de classe à cet élève
-  De charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches correspondantes

9. Indemnités bénévoles portage de repas à domicile

Madame Sylvie MARTEL est invitée à sortir de la salle du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide de :

- Verser aux bénévoles, une indemnité de 2 € par jour pour le portage des repas dans le bourg, à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Garder l'indemnisation au km effectué pour le portage à la campagne.

Madame Sylvie MARTEL regagne la salle du Conseil Municipal

10. Questions diverses

a) Fermeture d'une classe au sein de l'école Marlène Jobert

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'inspecteur académique l'a appelé concernant l'avenir de l'école Marlène Jobert. En effet, l'école connaît une baisse significative de ses effectifs avec seulement cinquante enfants inscrits pour la rentrée 2017. Cet effectif est trop faible au regard de l'académie pour garder 3 classes. M. l'inspecteur a annoncé qu'il fermera donc une classe en septembre prochain sauf si d'ici ce temps de nouvelles inscriptions supplémentaires devaient s'effectuer (4/5). L'école passera très probablement de trois à deux classes (tout en conservant les niveaux d'enseignement de la petite section au CM2).

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est organisée le 8 février prochain entre les différentes écoles du secteur et l'académie dans l'espoir de trouver un consensus entre les différents pôles scolaires.

b) Réflexion extension du lotissement du vallon doré

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement du vallon doré ne compte plus qu'une seule parcelle disponible à la vente. Le Conseil Municipal décide de commencer à étudier concrètement cette question en sollicitant le concours d'un architecte ou bureau d'étude pour aider la collectivité à mettre en place cette extension.

c) Mise à disposition de compost par Mayenne Communauté

La Communauté de communes va mettre à disposition de la commune du compost à destination des habitants du territoire. Ce compost sera distribué gratuitement aux habitants de Charchigné qui pourront venir collecter ce fertilisant à l'atelier communal.

d) ASI- recherche de bénévoles

Monsieur le Maire rappelle que l'ASI, la banque alimentaire du HORPS, recherche toujours des bénévoles pour que cette association puisse perdurer pour venir en aide aux personnes défavorisées.

Les personnes intéressées peuvent se présenter aux permanences qui se tiennent tous le jeudi au HORPS (matin et après midi)

e) Elagage terrain de football

Monsieur BUSSON Roger informe que l'élagage des sapins du terrain de football aura lieu début février dès que les conditions climatiques le permettront

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 8 mars 2017

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE